

Le



asbl & ValBiom présentent :

LE CHAUFFAGE AU BOIS LUNDI 21 OCTOBRE - GESVES

19H30 - SALLE DU CONSEIL DE LA MAISON COMMUNALE
C'EST GRATUIT ET L'APÉRO TIGES & CHAVÉES EST OFFERT !



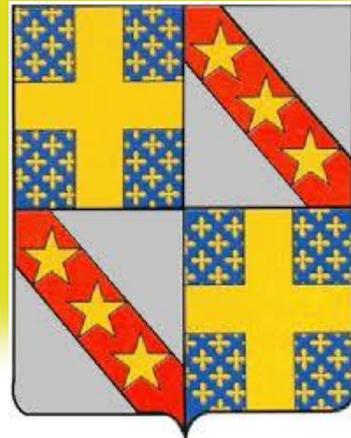
LA WALLONIE SORT DU
MAZOUT EN 2035
ET VOUS ?



En synergie avec la commune de Gesves

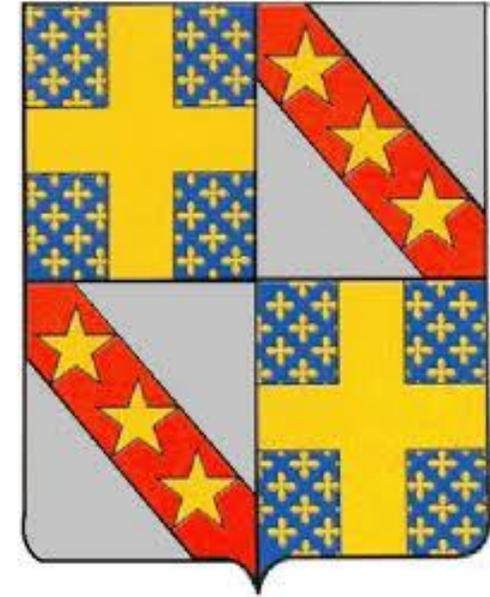


Cette action s'inscrit dans le cadre de LEADER. Financée par la Wallonie et l'Union européenne.
Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.
Avec le soutien des communes d'Assesse, Gesves et Ohey.

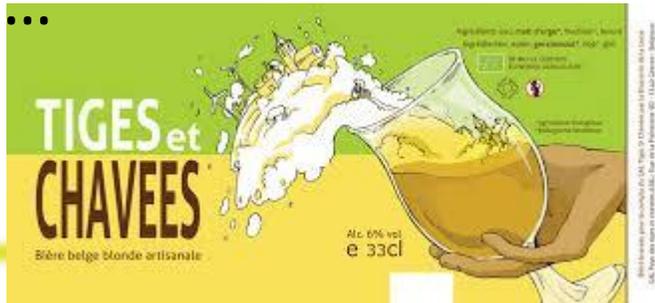


Chauffage bois - Gesves

1. Le GAL, c'est quoi ? Stephan Vis – CM Energie
2. Le contexte climatique & énergétique
3. IsolTaMaison
- 4. Le chauffage au bois !**
Pierre-Louis Bombeck, ValBiom
Hervé Ricard, Gesves
5. Questions-réponses...



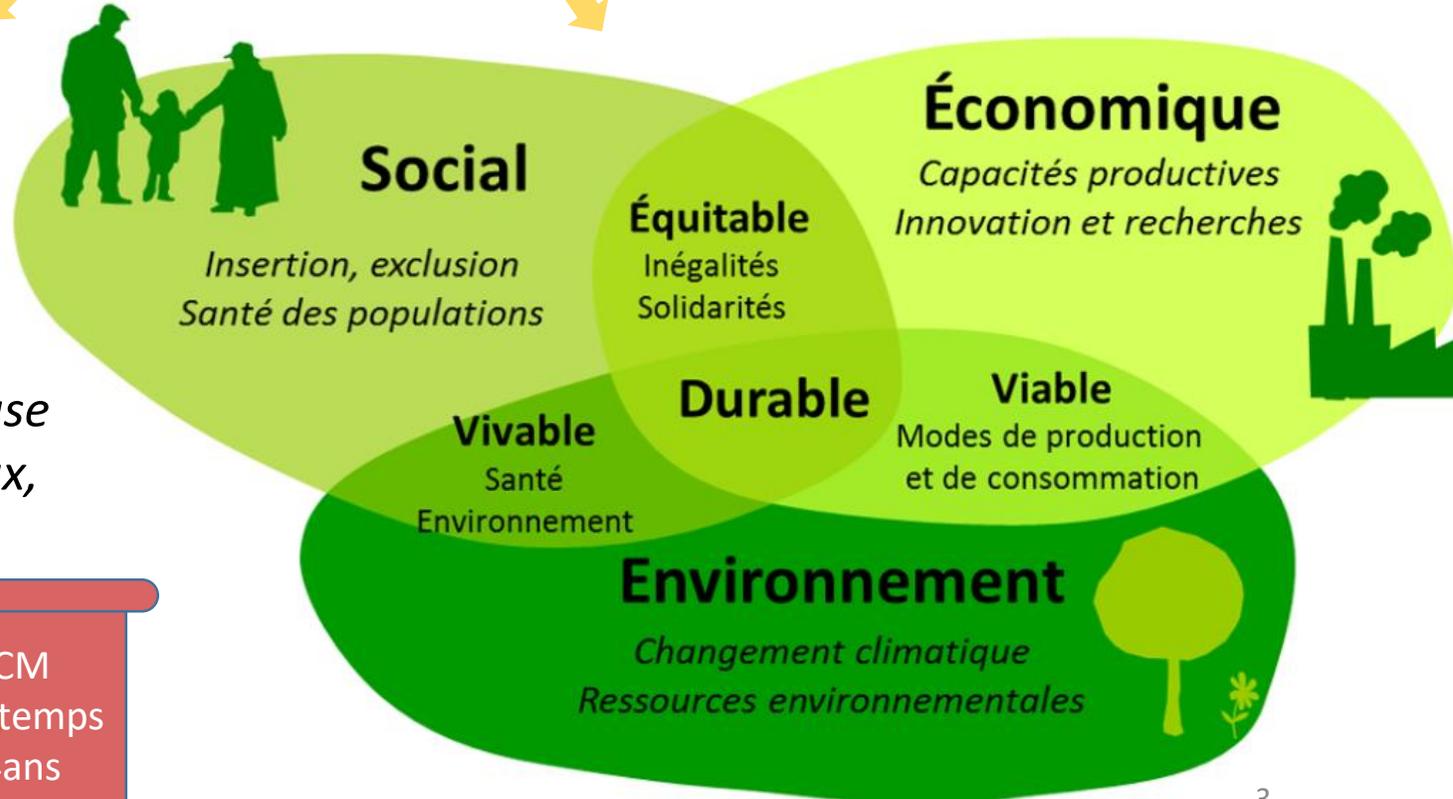
GESVES
... Une belle synergie!



GAL Pays des tiges et chavées asbl

GAL (Groupe d'action locale)
Asbl qui promeut des projets de
 « **Développement durable (rural)** »
 sur **Gesves-Assesse-Ohey**

Financement GAL : UE (50%) ; RW (40%) ; Communes (10%)



Chargé de mission Energie verte:

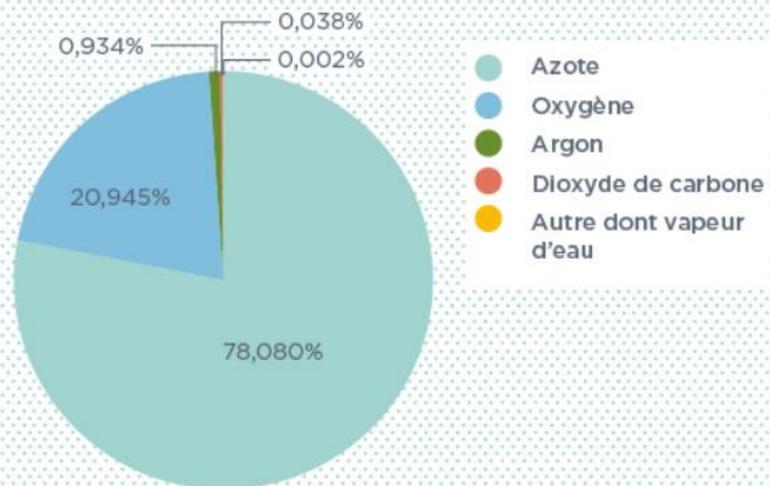
*La création d'une ou plusieurs filières durables
 De production de combustible renouvelable
 À partir des ressources locales en biomasse ligneuse
 Pour la satisfaction de besoins énergétiques locaux,
 Par les acteurs économiques locaux.*

*La sensibilisation aux énergies renouvelables,
 économies d'énergie...*

CM
 Mi-temps
 4ans

Atmosphère ? Effet de serre ?

COMPOSITION DE L'ATMOSPHÈRE



- ✓ Capacité de l'atmosphère à retenir la chaleur
 - ✓ Phénomène naturel :
 - Sans GES:** $t^{\circ} = -18^{\circ}\text{C}$
 - Avec GES:** $t^{\circ} = +15^{\circ}\text{C}$
- ➔ Permet la vie sur terre!



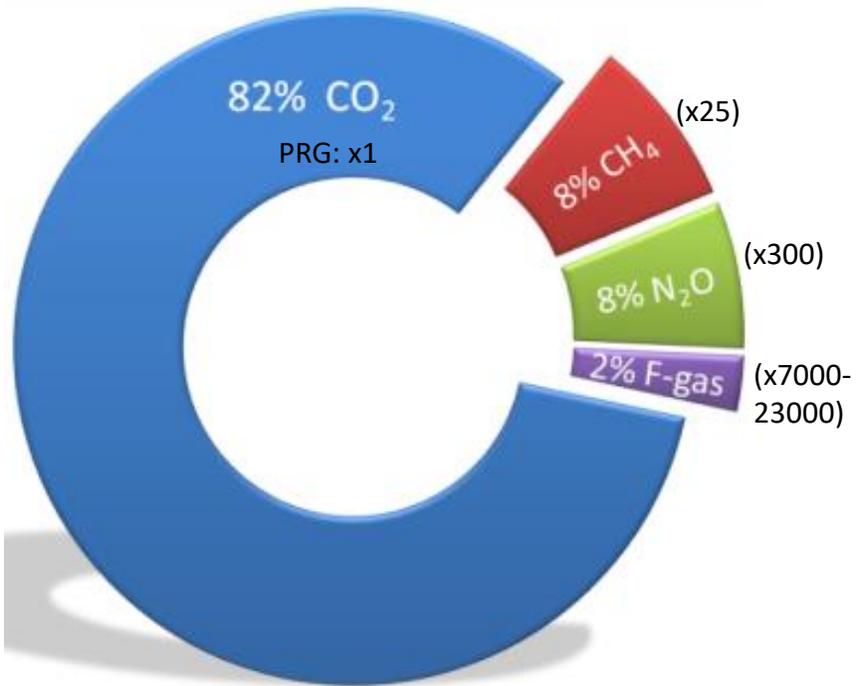
Effet de serre équilibré : les gaz s'accumulent mais pas trop.



Les gaz à effet de serre sont trop concentrés : l'effet de serre est décuplé, c'est le réchauffement

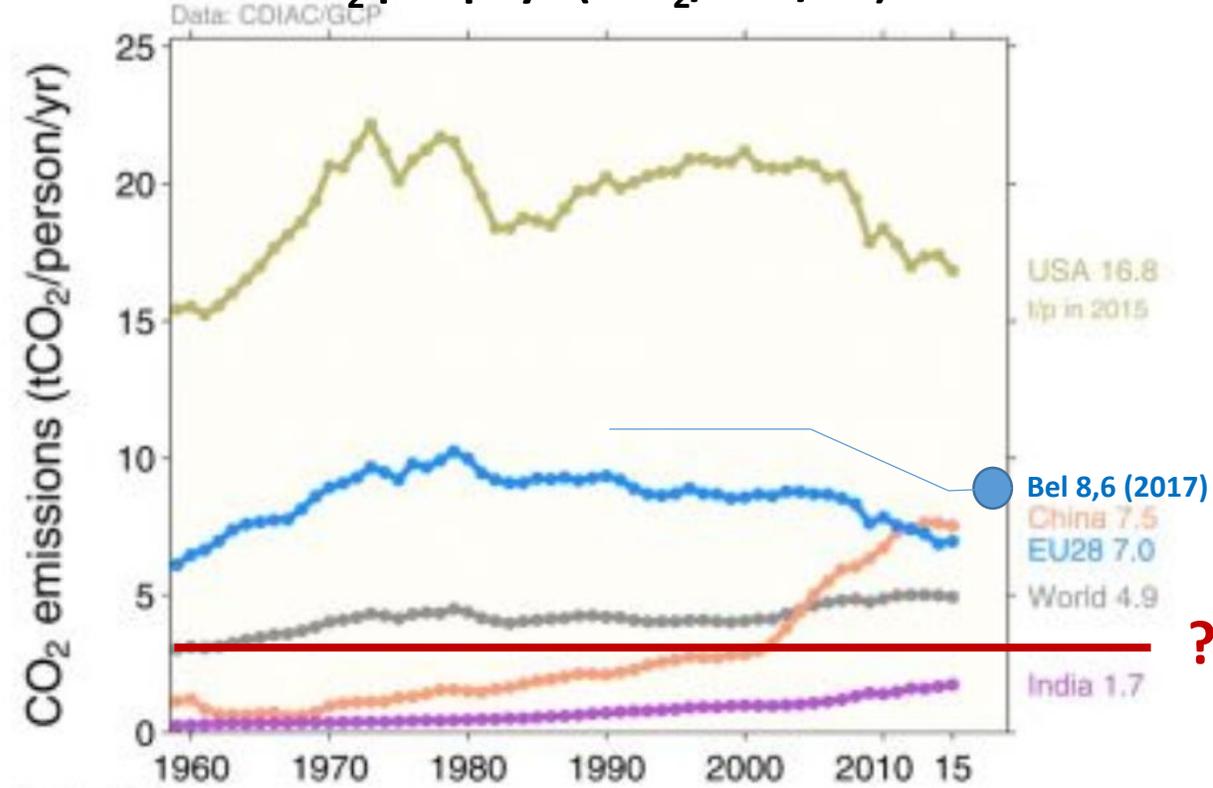
Contexte : Un effet de serre renforcé

Gaz à effet de serre émis en Région wallonne



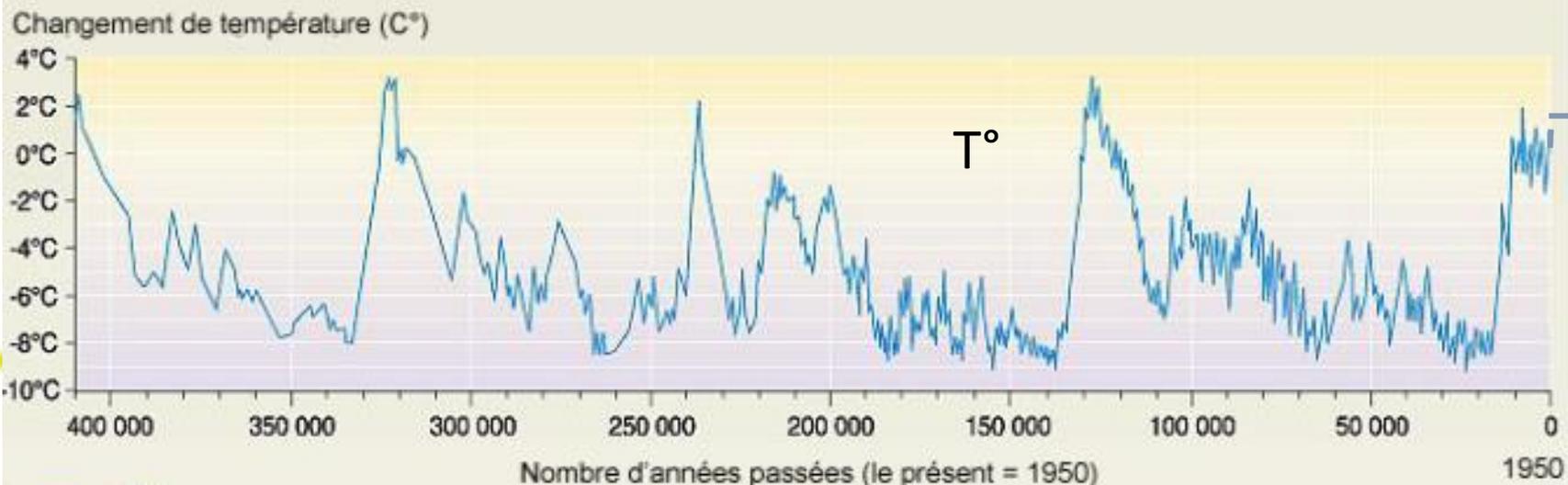
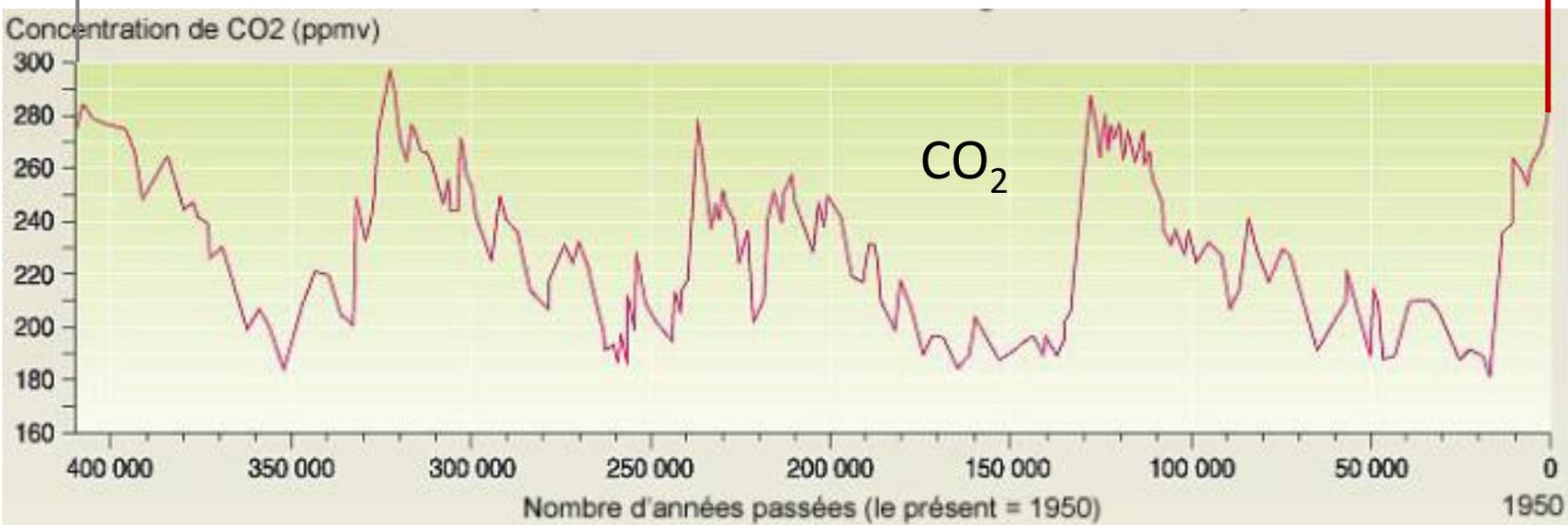
→ Le CO₂, principale cause des changements climatiques

CO₂ par pays (tCO₂/hab/an)



→ Très inégalement émis

CO₂ et Températures : un lien ?



+1,5°C – Accord de Paris

4 activités « énergivores »...

Energét(h)iquement, que peut-on faire (en mieux) ?



MANGER

Local

Aliments dont la production limite les déplacements en avion, en bateau, en camion...

Bio

De saison

- Produits transformés

- Viande industrielle

Circuits- courts

Zéro-déchets

HABITER

Petite habitation
Compacte
Bien orientée
Hors humidité

Isoler

Eco-construction

Chauffage efficace

- Combustibles fossiles

Préférer bois, chauffage solaire, EnR...

Pull

Vêtements 2nde main

SE DEPLACER

Proximité

des TEC, services, écoles, boulot, ...

Densité

Mobilité douce (pied, vélo)

Covoiturage

Voiture économe petite, légère, électrique...

- Avion

- Tourisme « exotique »

- « City trip »

Préférer les transports en commun

EXTRAS

électriques

Limiter

Aux usages spécifiques

Fournisseur
Electricité verte

- Chauffage électrique

PV sur le toit

A++

- Clim'

LED

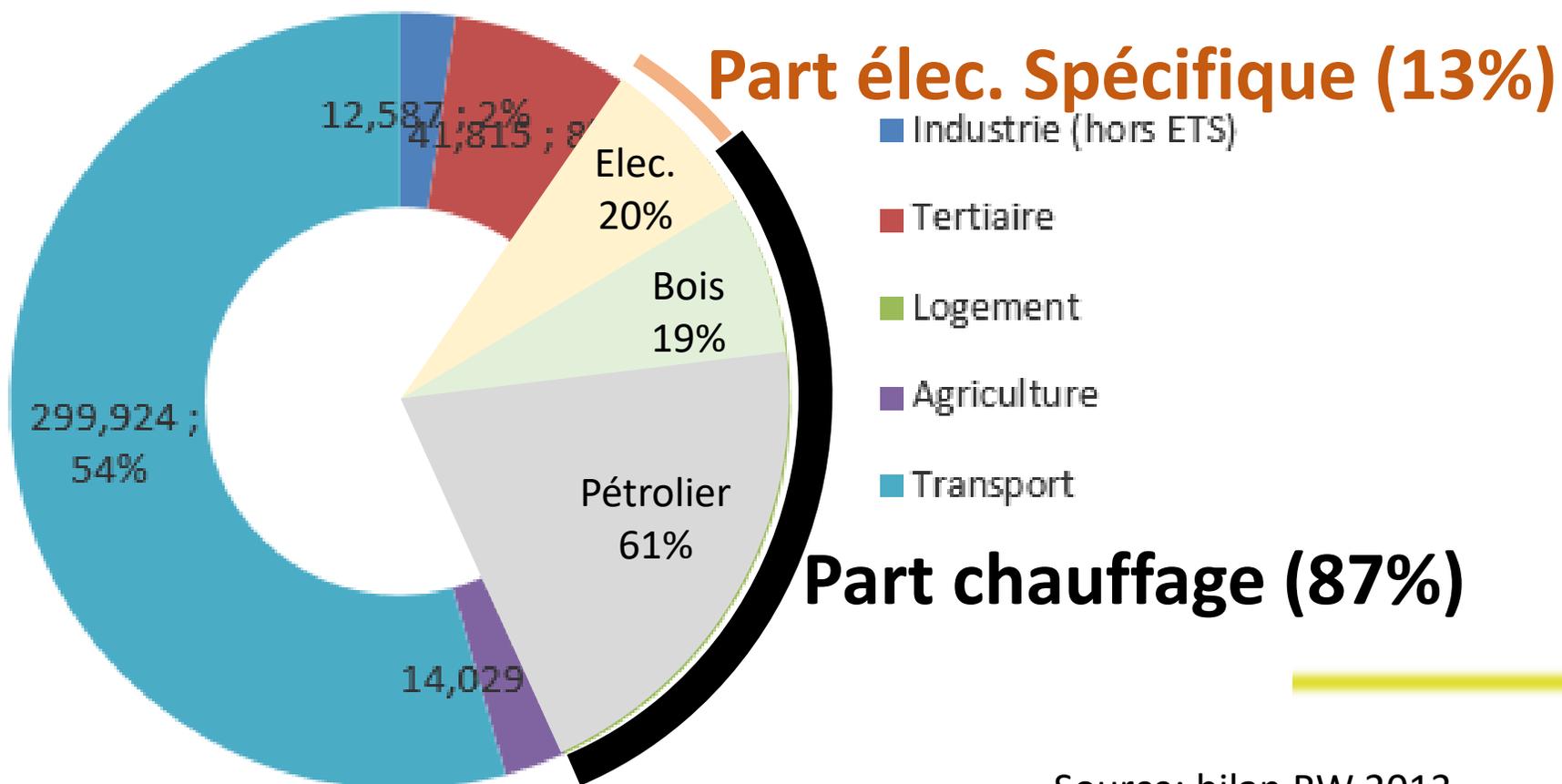
- électronique

- Obsolescence programmée

➔ « Sobriété » ou « Boulimie » ?

Consommation énergie territoire GAL

Que consomme le secteur du LOGEMENT ?



Assesse-Gesves-Ohey:
 20.000hab - 20.000ha
 7000 ménages
 Consomme: **550GWh/an**
 Soit 3000 l_{équ}mazout/hab/an
 ≈ 6,8t CO₂/hab/an

Isolons avec IsolTaMaison !

Réunions infos:
19/09: Assesse
25/09: Ohey
02/10: Gesves

Lever les freins à l'isolation :

- Pourquoi isoler? « 50cm de pierre, cela isole très bien »...
- Comment isoler? Par où commencer? « Un audit ca coûte! »
- Les travaux coûtent. Les primes sont complexes à obtenir... « On n'y comprend rien! »
- Comment faire une demande de devis? A qui l'envoyer?
- L'entrepreneur va-t-il faire les travaux correctement?

Nouveau système de primes
depuis le 1er juin 2019... si
audit logement préalable
(+1000€?)

➤ IsolTaMaison

Offrir un **accompagnement personnalisé de A à Z**
Par un **expert énergétique (auditeur logement)** 

Gratuit!

Pour 20 ménages Gesves-Ohey-Assesse; Bâtiment > 15ans

Un projet pilote du GAL avec l'appui
des administrations communales de Gesves, d'Assesse et d'Ohey,
de l'asbl Electrons libres et des entrepreneurs locaux.



ECONOMIES & Confort



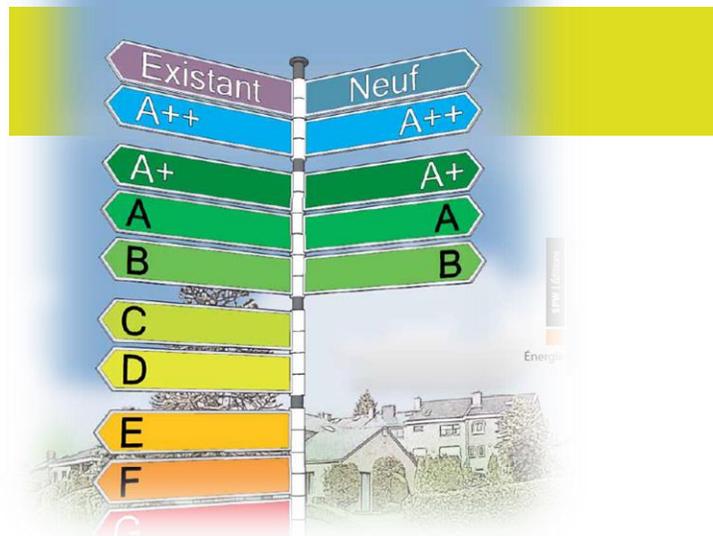
Formule 4 en 1 !

En pratique :

- **Dossier de candidature** à compléter (<23/10) : (voir farde)
 - Catégorie de revenus
 - Description habitation
 - Systèmes énergétiques
- Sélection de 20 candidats-rénovateurs
 - 3 sont déjà présélectionnés; ... restent 17 à sélectionner!
- Des critères de sélection et un Comité de sélection (CS)
 - 1. Social ; 2. Energétique ; 3. Passage à l'acte
- Déclaration engagement : (projet-voir farde)
 - ➔ Audits logement : Fin 2019
 - ➔ Travaux (?) : 2020



IsoTaMaison



Audit logement

- Analyse d'amélioration énergétique
- Démarche volontaire...
- ... Mais obligatoire dans le cadre des primes Habitation de la RW
- Bénéficie d'une prime spécifique
- Réalisé par un auditeur agréé 

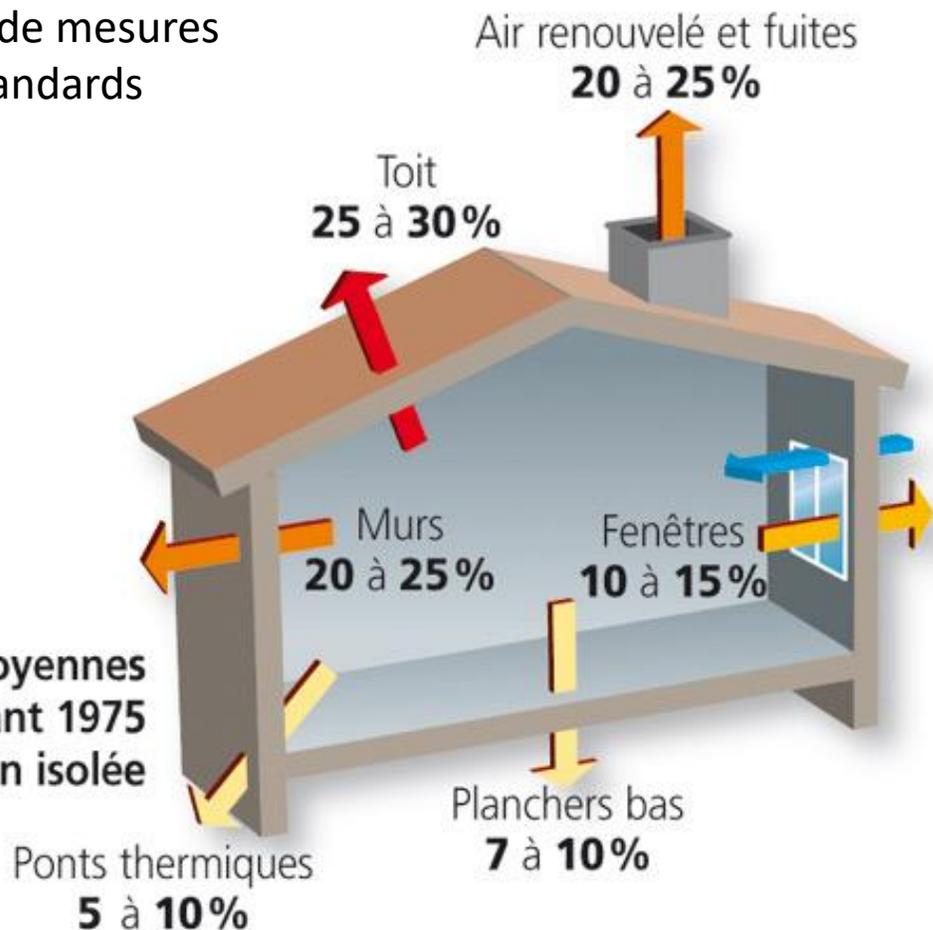
Certificat énergétique (PEB)

- Evaluation énergétique
- Démarche obligatoire en cas de vente ou location

Objectif :

Permet de connaître les points faibles d'un logement et d'identifier les travaux à réaliser prioritairement afin d'améliorer le confort et la santé des habitants et de diminuer les consommations d'énergie.

- Une analyse de l'existant
- Des propositions de mesures pour atteindre les standards « primes » de la RW



Type	Intitulé de la prime	Critères techniques
Toiture	Isolation thermique du toit ou des combles	$U \leq 0,20 \text{ W/m}^2\text{K}$
Mur	Isolation thermique des murs	$U \leq 0,24 \text{ W/m}^2\text{K}$
Sols	Isolation thermique des sols	$U \leq 0,24 \text{ W/m}^2\text{K}$
Menuiseries	Remplacement des menuiseries extérieures ou vitrages extérieurs	$U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2\text{K}$ $ET U_g \leq 1,0 \text{ W/m}^2\text{K}$ + Respect des normes NBN EN 673 et NBN S23-002 + Marquage sur l'espaceur
Chauffage et eau chaude	Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	$\eta_{wh} \text{ min selon annexe AM}$
	Pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée*	COP ou SCOP on min selon annexe AM HORS PAC #/Air
	Chaudière biomasse*	Classe 5 selon norme NBN EN 303-5 + Respect AR 12 octobre 2010
	Poêle biomasse local*	Pellets : $\eta \geq 87\%$ Autre biomasse : $\eta \geq 75\%$ + Respect critères d'émission selon AM + Respect AR 12 octobre 2010
	Chauffe-eau solaire	Installateur Qualiwall + Exposition Est à Ouest + Superficie $\geq 2\text{m}^2$ + Couverture solaire $\geq 60\%$ + Exigences de comptage selon AM
Système de ventilation	Système de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple flux	Respect des débits + Calorifugeage des conduits + Atténuation acoustique
	Système VMC double flux (avec récupération de chaleur)*	+ Pour simple flux : gestion à la demande + Pour double flux : $\eta \geq 78\%$
Augmentation des rendements	Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations de chauffage	Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage ou d'émission
	Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage et de régulation d'eau chaude sanitaire	HORS remplacement, réglage ou entretien des appareils et des organes de combustion

* Listes d'appareils éligibles disponibles ou en préparation

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS VERTS



Nos vertes communes nécessitent un entretien continu: bords de routes, haies, arbres isolés, bosquets...
Au lieu d'être délaissés sur place ou pire, brûlés, pourquoi ne pas les valoriser en combustible, moyennant séchage et calibrage?

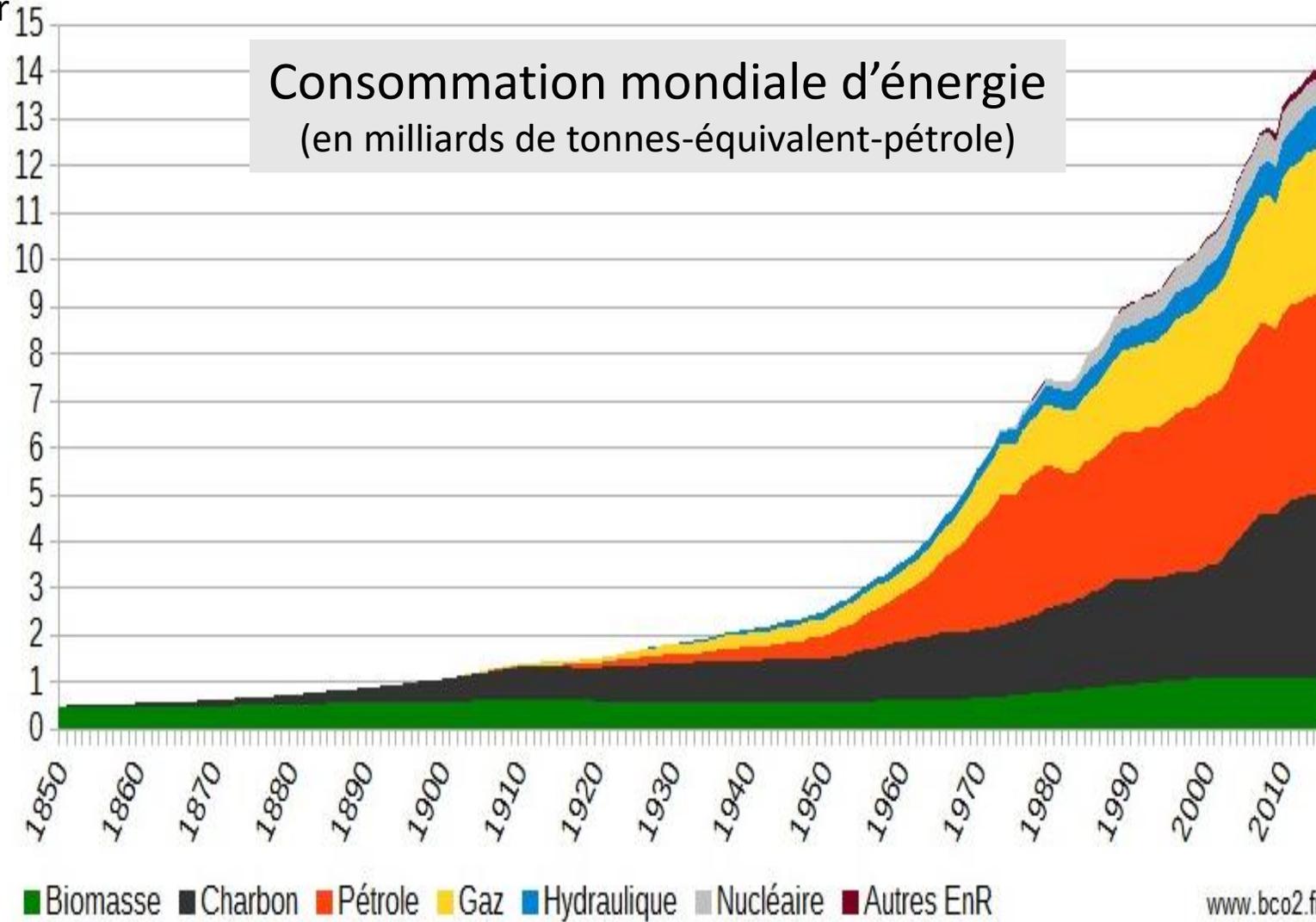
C'est l'objet de cette expérience pilote menée par le GAL Pays des Tiges et Chavées et la Commune de Gesves!



Ensemble vers le "ZERO DECHETS" et vers l'autonomie énergétique !

Contexte énergétique : une boulimie énergétique

- Ø Raréfaction des ressources, fossiles en particulier
Pic de pétrole, ...
- Ø Coût incertain du fossile
- Ø Grande dépendance énergétique
- Ø Changements climatiques – Kyoto, Paris...



L'ABANDON PROGRESSIF DU MAZOUT : TROIS RÉGIONS, TROIS TIMINGS

Le **pacte énergétique** entre l'État fédéral et les Régions envisage de stopper la commercialisation des chaudières à mazout en 2035. C'est bien la vente de chaudières qui sera interdite à cette date, pas leur utilisation ! Cette précision change de nombreuses zones rurales non reliées au réseau de gaz, solution de remplacement.

La **Région wallonne** s'est pour sa part alignée sur le calendrier fédéral de 2035. Elle compte en effet de nombreuses zones rurales non reliées au réseau de gaz, solution de remplacement.